

## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

### Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 20 mai 2014 à 19 heures à la salle municipale située au 960, 4e Rue à Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Sont présents :

M.M.	Christian Baril	maire
	Daniel Demers	conseiller siège #1
M <sup>me</sup>	Lorraine Séguin	conseillère siège #2
M.M.	Fernand Bédard	conseiller siège #3 (départ 19h30)
	René Caron	conseiller siège #5
M <sup>me</sup>	Claudette Fournier	conseillère siège #6

Est absente :

M <sup>me</sup>	Andréanne Auger	conseillère siège #4
-----------------	-----------------	----------------------

Les membres présents forment le quorum.

Assiste également à cette séance France Grimard, directrice générale et secrétaire-trésorière.

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 00 par M. Christian Baril, maire de Deschaillons-sur-Saint-Laurent. M<sup>me</sup> France Grimard directrice générale, fait fonction de secrétaire.

Cette séance extraordinaire a été convoquée par M<sup>me</sup> France Grimard, directrice générale. Un avis de convocation a été signifié à chaque membre du conseil, tel que requis par les dispositions du Code municipal.

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION #2014-05-252

Il est proposé par M. Fernand Bédard d'accepter l'ordre du jour en laissant le point « Questions diverses » ouvert. La proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Compteurs d'eau;
4. Terrain lot 85P;
5. Projet 18<sup>e</sup> Avenue et rue Poisson;
6. Période de questions;
7. Clôture de la séance.

#### 3. COMPTEURS D'EAU RÉSOLUTION #2014-05-253

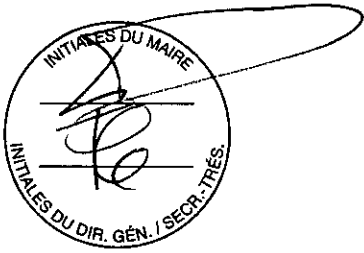
Considérant la stratégie québécoise d'économie d'eau potable élaborée par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

Considérant que la Stratégie prévoit l'installation progressive de compteurs d'eau dans les secteurs reconnus pour une plus grande utilisation d'eau soit : industrie, commerce et institution;

Considérant que la municipalité a amorcé, en 2013, l'acquisition et l'installation de compteurs d'eau;

Considérant que l'objectif est de terminer, en 2014, l'installation desdits compteurs dans tous les commerces, institutions et fermes de la municipalité;

Il est proposé par M. Daniel Demers et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser une dépense d'au plus 15 000 \$ pour l'achat et l'installation de compteurs



## Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent

d'eau afin que tous les commerces, institutions et fermes de la municipalité possèdent un compteur d'eau à la fin de l'année 2014.

Les fournisseurs contactés sont la firme Techno nouvelle technologie inc. pour l'achat des compteurs et l'entreprise Servi-Pompe pour en faire l'installation.

#### 4. TERRAIN LOT 85P RÉSOLUTION #2014-05-254

Considérant que le propriétaire du lot 85P et la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent veulent régulariser les titres sur ledit lot;

Considérant le plan de propriété, datée du 17 juillet 2012, déposée par la firme Géomatique BLP identifiant les parties de terrain mentionnées ci-dessous;

Il est proposé par M. René Caron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que soit autorisé ce qui suit, afin de régulariser les titres sur le lot 85P :

- Rétrocéder au propriétaire un terrain d'une superficie de 1858,2 mètres<sup>2</sup>;
- Acquérir une bande de terrain dudit propriétaire de 1617,8 mètres<sup>2</sup>;
- Faire radier aux frais de la municipalité la servitude temporaire et permanente de passage inscrite au bureau de la publicité des droits de Lotbinière, le 19 juillet 1983, sous le numéro 149 544;
- Verser au propriétaire du lot 85P une somme de 5000 \$;
- Acquitter tous les frais d'arpentage et de notaire nécessaires à cet échange de terrain;
- Mandater le maire et la directrice générale à signer tous les documents nécessaires à cette transaction.

Il est également résolu de faire localiser les tuyaux reliant les puits #1 et #2 au réseau d'aqueduc avant de conclure les transactions.

Les présentes transactions sont également conditionnelles à une demande d'autorisation et à l'approbation de la Commission de protection du territoire agricole.

#### 5. PROJET 18<sup>e</sup> AVENUE ET RUE POISSON

La directrice générale informe les élus que nous n'avons pas reçu le certificat d'autorisation du ministère du Développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Suite à l'appel téléphonique logé par M. Fournier de notre firme d'ingénierie auprès du ministère, l'autorisation pourrait être délivrée d'ici un mois.

La procédure de règlement d'emprunt suit son cours, celui-ci a été envoyé au MAMOT le 12 mai.

#### 6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

#### 7. CLÔTURE DE LA SÉANCE RÉSOLUTION #2014-05-255

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée par M<sup>me</sup> Claudette Fournier vers 20 h 00.

France Grimard  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Christian Baril  
Maire